



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 27 mars 2018

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, M. BOURGIE, Mme TEYSSIER, Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET, M. VOCANSON, M. HAURY
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. TONSON, Mme BONNEFOY, Mme SOUBEYRAN, M. DUTEL
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	Mme CHABANOLLE, M. LARGERON (à partir du point n°05), Mme MARCOUX, M. SALGADO
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, M. RIVET, M. ROSIAK
Commune de PONT SALOMON :	Mme VOCANSON, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE ;	M. MARCON, Mme PACALON
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
M. FRANÇON : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY
M. LARGERON : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE
(jusqu'au point n°05)
M. MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme MARCOUX
Mme MONTERYMARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à
M. AULAGNIER
M. COLETTI : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à Mme VOCANSON

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance essentiellement consacrée au vote du budget en remerciant la presse, ainsi que le public et les élus.

Il procède à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance et la remercie.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 6 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, M. FRANÇON à Mme BONNEFOY, M. LARGERON à Mme CHABANOLLE jusqu'à son arrivée, M. MOULIN à Mme MARCOUX, Mme MONTERYMARD à M. AULAGNIER, M. COLETTI à Mme VOCANSON)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
**Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20180201_P_017 à 20180315_P_048 et des décisions des bureaux des 06 et 13 février 2018, et du 13 mars 2018 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer le nombre important de décisions concernant la compétence Assainissement, notamment les avenants des emprunts globaux contractés par les communes nécessitant la signature de convention de répartition avec les communes concernées. Il note également des décisions relatives au camp hiver qui se sont très bien déroulés.

Administration Générale
Rapport d'Activités 2017

Monsieur le Président rappelle que le rapport d'activités de Loire Semène doit obligatoirement être présenté dans toutes les communes lors des conseils municipaux. Il propose ce soir une synthèse précise et concise. Il propose à chaque Vice-président de présenter sa partie.

Monsieur le Président fait une présentation de la partie Administration Générale, en reprenant les principaux éléments de la synthèse, la hausse de la population, ainsi que les montants des dépenses et des recettes du budget général ainsi que des budgets annexes.

Il commente ensuite la partie développement économique. Concernant la ZA de la Sagne, il tient à préciser que 2 ventes ont été réalisées cette année, une à l'entreprise FTSM43 spécialisée dans la vente de biens immobiliers aux particuliers, ainsi que la SCI ZINA, spécialisée dans le ravalement de façade. Il ajoute que la pépinière du Viaduc fait preuve d'un grand succès et ne dispose d'aucune disponibilité, ce qui est une très bonne chose.

Monsieur VIAL présente à son tour la partie aménagement du territoire, dont il reprend les 2 points principaux. Il commence par le WEB SIG qui permet de partager les données à tous, et qui se déploie en parallèle du WEB ADS, dans un souci de dématérialisation. Le deuxième point, concerne

le programme Habiter mieux, qui est une excellente opération, ainsi qu'une occasion de soutenir l'artisanat local.

Monsieur MARCON prend la parole afin de présenter la partie travaux voiries et bâtiments communautaires. Il rappelle que l'entretien des voiries s'appuie sur les programmes triennaux, il annonce que les marchés ont été reconduits cette année mais qu'en 2017, les entreprises suivantes ont travaillé dans ce cadre :

- COLAS pour l'entretien de chaussée
- TRV pour l'entretien d'accotement
- ASP pour l'entretien de la peinture routière.

Il souligne que des sommes importantes ont été investies en 2017. Il indique que le montant des travaux en régie s'élève à 32 474,39 €, grâce à l'équipe technique de Loire Semène, il pense que c'est très bien pour eux, car cela leur permet de réaliser des travaux d'équipements utiles. Il tient à rappeler également les grands projets des Bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et de Saint Victor qui touchent à leurs fins. Concernant le Musée de la Faulx, il indique que rien n'a été concrétisé en 2017 car des éléments nouveaux sont à l'étude.

Monsieur AULAGNIER enchaîne avec la partie développement durable, il reprend les points de la synthèse en débutant avec le contrat de rivière. Il rappelle que dans le cadre du fleurissement, les plants sont fournis par les serres d'Aurec sur Loire. Concernant l'étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement, il signale que de nombreuses réunions ont eu lieu, et la CLECT y travaille encore activement. Il annonce que la réhabilitation du bassin de rétention de la ZA Les Portes du Velay représente un budget de plus de 250 000 €. Enfin, au niveau du Plan de désherbage, et l'acquisition de matériel de désherbage, il rappelle que chaque commune a pu bénéficier d'une machine, il ajoute également que la mise en pâturage d'espaces communautaires a été réalisée, ce qui évite la tonte.

Monsieur VIAL poursuit avec le Développement Touristique, et tient à mettre l'accent sur la création de l'Espace Trail autour de 17 circuits inaugurés le 12 mai 2017. Il rappelle la mise en ligne d'un site internet dédié. De plus, il tient à annoncer une nouvelle, présente dans les News de la Semène : les Gorges de la Loire sont lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire d'Excellence Pleine Nature, le projet permettant la collaboration de 3 entités : le SMAGL et les Communautés de Communes Loire Semène et Les Marches du Velay – Rochebaron. Il se dit satisfait de cette reconnaissance. Il présente ensuite les projets portés par Loire Semène : la passerelle du Saut du Chien, qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de ce soir, l'aménagement d'une aire d'accueil de pleine nature à La Séauve sur Semène et le rééquipement du site d'escalade des Gorges de la Semène à Saint Ferréol d'Auroure.

Monsieur le Président fait le point sur la partie Culture, en l'absence de Monsieur COLETTI et reprend la synthèse. Il intervient sur le partenariat avec la BDHL pour la plateforme numérique @lithèque, évolution appréciée des lecteurs. Il note qu'il est important d'utiliser les nouveaux outils. Il poursuit avec les Tites Z'Oreilles qui sont toujours des animations très suivies sur le territoire. Il termine avec les Journées Européennes des Métiers d'Arts du 6 au 8 avril, et invite tout le monde à faire une petite visite, et se rendre compte du talent des artisans d'art du Territoire. Il indique que le vernissage est prévu le 06 avril.

Madame CHABANOLLE présente les parties Famille Jeunesse et CISPD dont elle reprend les différents points de la synthèse. Elle précise que pour les journées sécurité routière, elles ont été regroupées avec les élèves de 3^{ème} l'année précédente.

Monsieur le Président remercie Madame CHABANOLLE et ajoute que dans le cadre de la vidéo protection les marchés ont été signés, le matériel est en cours de réception et les travaux devraient commencer très prochainement. Il présente ensuite la partie Communication et les différents points de l'année 2017 indiqués sur la synthèse. Il demande aux élus si le conseil

Communautaire peut prendre acte du rapport d'activités 2017, et rappelle qu'il est à disposition et sera présenté dans chaque commune.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Administration Générale :
CLECT : Mise à jour des membres

Monsieur le Président propose une mise à jour des membres de la CLECT, dont la question a été soulevée lors de la dernière Commission. Il apparaît plus fiable que ce soit les conseils municipaux qui désignent les représentants des communes, qui ne sont pas toujours des conseillers communautaires, au sein de la CLECT. Il souligne donc que des changements sont prévus ou pas, et propose d'entériner cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Administration Générale : Finances :
Budget Général :
Compte de Gestion du Receveur 2017

Monsieur le Président annonce que le conseil passe aux sujets finances qui vont nous occuper une bonne partie de la soirée. Il tient à remercier le service RH/Finances qui a préparé tous les documents nécessaires, ainsi que les autres services qui contribuent également à l'élaboration de leur budget et qui il le rappelle, sont très occupés actuellement suite à la prise de compétence Assainissement. Il propose de bien vouloir approuver le compte de gestion du receveur 2017. Il précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif. Il indique que celui-ci laisse apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de 653 720,80 € et un excédent de 774 183,84 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017.

Administration Générale : Finances :
Budget Général : Compte administratif 2017

Monsieur le Président signale que plusieurs enseignements sont à tirer du compte administratif 2017, le premier nous indique que la stratégie financière mise en place depuis le début du mandat fonctionne, politique qui s'articule autour d'un recours à l'emprunt en bénéficiant de taux historiquement bas mais aussi par la recherche drastique d'économie dans nos charges de fonctionnement. Il ajoute sans trop déflorer le sujet que l'on constate la bonne santé de notre fiscalité des entreprises et des ménages sans avoir eu recours à l'augmentation des taux, il note l'augmentation de la CVAE dont on peut se féliciter. Cependant dans le même temps, il indique que l'on déplore une baisse de 236 000 € des dotations de l'Etat en intégrant la fin des CAE. Il pense que c'est une véritable purge que symbolise les baisses de dotations de l'Etat, amortie grâce à la compression des charges de fonctionnement et la maîtrise des charges de personnel, il ajoute qu'il faut toutefois rester prudent quant au seuil d'efficacité car il estime qu'« on est à l'os » au niveau de la masse salariale. Il ajoute qu'il faut se rappeler qu'il y a un plan de mandat à suivre, avec des priorités. Néanmoins, il attire l'attention des élus communautaires sur le résultat qui baisse d'année en année. Il pense que l'an prochain, ce résultat risque d'être inférieur au remboursement du capital des emprunts. Il

rappelle pour autant que la stratégie financière adoptée en début de mandat a porté ses fruits en conservant une cagnotte en fonctionnement pour préparer les années les plus difficiles. Il rappelle que l'affectation d'1M€ l'an dernier en investissement permet de financer le plan pluriannuel d'investissement et qu'il n'y aura pas besoin d'affectation cette année. Il estime que les principaux efforts ont été réalisés. Il rappelle l'emprunt réalisé en 2 fois qui a permis d'éviter de toucher à l'excédent de fonctionnement.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour la présentation du compte administratif.

Monsieur CHAMPAVERT présente le compte administratif 2017 pour la section de fonctionnement : 9 465 597,27 € en recettes et 8 811 876,47 € en dépenses, soit un excédent de 653 720,80 € cumulé à un excédent antérieur de 1 918 141,20 €, soit un excédent global 2 571 862,00 € ; et pour la section d'investissement : 1 725 092,81 € en recettes et 950 908,97 € en dépenses, soit un excédent de 774 183,84 € cumulé à un excédent antérieur de 841 631,603 €, soit un excédent global de 1 615 815,44 €. Il poursuit par la présentation des charges et des recettes de fonctionnement par chapitre, puis des charges et des recettes d'investissement par chapitre et par opération selon le rapport remis aux conseillers communautaires. Il précise que toutes les lignes ont été respectées, et se dit prêt à répondre aux éventuelles questions. Il rappelle ce qui a été versé au SICTOM, au PETR, et aux diverses associations, et précise en ce qui concerne le balayage suite à la question de Monsieur MARCON, que des modifications de comptes ont été effectuées au gré des changements de trésorier.

Arrivée de Monsieur LARGERON

Monsieur MARCON fait remarquer le faible montant concernant la voirie en investissement, et précise que la quasi-totalité est inscrite en reste à réaliser. Il ajoute que c'est un point important qui va doubler le volume financier en 2018.

Monsieur CHAMPAVERT confirme et lui précise que comme pour les bâtiments communaux, il s'agit de programmes triennaux avec des inscriptions en reste à réaliser.

Monsieur le Président se retire de la séance.

Monsieur CHAMPAVERT demande s'il y a d'autres questions puis fait procéder au vote du compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote), approuve le compte administratif 2017 qui présente un excédent global de fonctionnement de 2 571 862,00 € et un excédent global d'investissement de 1 615 815,44 €.

Monsieur le Président réintègre la séance et remercie les conseillers communautaires pour leur confiance.

<p><i>Administration Générale : Finances :</i> <i>Budget Général : Affectation des résultats 2017</i></p>

Monsieur le Président présente l'affectation des résultats 2017 qui s'établissent à 2 594 429,22 € en section de Fonctionnement et à 1 632 499,64 € en section d'Investissement. Il précise au conseil communautaire que ces résultats intègrent le report des excédents de Fonctionnement et d'Investissement concernant le budget annexe BLACHIER Teinturiers, dont la clôture fait l'objet d'une délibération à part. Il signale également l'originalité de cette année, qui laisse apparaître les Restes à Réaliser des transferts de marchés liés aux Eaux Pluviales. Il propose ensuite

de conserver l'ensemble de l'excédent en Fonctionnement étant donné que l'excédent d'Investissement devrait permettre de financer la totalité des opérations du plan de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats 2017.

<p style="text-align: center;">Administration Générale : Finances : Budget Général : Budget Primitif 2018</p>

Monsieur le Président poursuit avec le projet de budget primitif 2018 pour lequel il souhaite faire une courte introduction. Il pense que ce budget primitif est le fruit d'un travail collégial entre les commissions thématiques, finances, le bureau communautaire et les services. Quand un budget est établi, il indique qu'il faut s'approcher au plus près de l'inscription de l'année précédente. Il convient donc d'intégrer à ces inscriptions les mutations "génétiques" opérées par Loire Semène, notamment au regard de l'évolution de ses statuts avec la prise de compétence Contribution SDIS, l'Assainissement Collectif et les Eaux Pluviales. Il note également dans ce budget des données invariables avec :

- le respect du Plan de Mandat,
- la baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit,
- la poursuite des économies avec des marges de plus en plus faibles,

Mais aussi des données plus conjoncturelles :

- la fin des contrats aidés,
- la prise en charge par les collectivités de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires à la suite de l'augmentation de la CSG,
- la fin des TAP ce qui est une bonne nouvelle budgétaire et le retour à la semaine de 4 jours.

Il souligne également des priorités en termes d'exécution de la politique souhaitée par les élus sur le terrain :

- l'affirmation des actions en direction des adolescents comme les actions "Hors les murs", renforcées au sein du CISPD,
- le renforcement du service Développement, avec la création d'un poste supplémentaire souhaité par les élus,
- le développement du réseau de lecture publique, avec l'ouverture des Bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et Saint Victor Malescours.

En Investissement, il précise que l'excédent permet de respecter notre feuille de route, ces excédents étant d'autant moins impactés par le financement très important de nos projets par nos partenaires financiers que sont : la Région, le Département, l'Etat, la CAF, et les aides LEADER notamment pour les dossiers touristiques. Il fait constater également un emprunt d'équilibre qui correspond au besoin de financement sur les opérations d'Eaux Pluviales programmées. Il tient à rappeler que le travail de la CLECT devrait consister à transformer cet emprunt d'équilibre en modification d'attribution de compensation, ce qui ne veut pas dire que celles-ci vont baisser d'autant. Il signale que c'est une prévision des 3 prochaines années, sur laquelle la CLECT va devoir travailler.

Monsieur ROSIAK souhaite savoir concernant la fin des TAP, si les communes ont toutes données leur accord.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, un courrier commun ayant été adressé à l'inspecteur académique.

Monsieur CHAMPAVERT présente les chiffres du Budget Primitif 2018 qui s'équilibre à 11 307 933,81 € pour la section de Fonctionnement et à 5 312 635,89 € pour la section d'Investissement dont il liste les détails sur le rapport remis aux conseillers communautaires. Il

souligne notamment la contribution eaux pluviales inscrite au budget principal à hauteur de 173 000€ qu'on retrouvera sur le budget assainissement. Il précise que les attributions de compensation n'ont pas été modifiées en attendant le rapport de la CLECT. Il précise qu'en investissement sont inscrits l'ensemble des travaux en matière d'eaux pluviales transférés par les communes.

Monsieur le Président remercie Monsieur CHAMPAVERT pour sa présentation. Il rappelle que les projets touristiques pour un montant de 765 000 € correspondent à :

- l'aire d'accueil d'activités de pleine nature de La Séauve sur Semène
- le Parc paysager de Saint Just Malmont
- la Passerelle du Saut du Chien
- la réhabilitation du site d'escalade de Semène
- l'espace VTT

Ces opérations étant financées par nos partenaires : la Région, le Département et les aides LEADER, il précise que les communes régleront la moitié du reste à charge.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur l'augmentation des rémunérations principales imputées au compte 64131.

Monsieur CHAMPAVERT explique qu'il s'agit de l'impact de la fin des contrats aidés et pointe le fait qu'il y a une baisse à 56 042,00 € sur le compte 64 168 à mettre en parallèle.

Monsieur ROSIAK demande si cela correspond à un transfert.

Monsieur le Président rappelle que la politique pratiquée est le remplacement de 2 CAE par un CDD.

Monsieur MARCON déclare qu'il votera ce budget, mais que cela ne correspond pas à un « blanc-seing » par rapport aux travaux de la CLECT, car les chiffres lui semblent très aléatoires en fonction du niveau de prise de compétence Eaux Pluviales. Il ajoute qu'il sera très attentif aux Décisions Modificatives lorsque la CLECT et la commission Développement Durable auront terminé leurs travaux.

Monsieur le Président remercie Monsieur MARCON pour sa prise de parole et ajoute que l'on se situe tous dans ce degré d'intelligence et de clairvoyance. Quant aux travaux d'eaux pluviales, il souligne que l'emprunt d'équilibre inscrit lui semble très lisible dans l'attente des travaux de la CLECT.

Monsieur le Président propose de procéder au vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 11 307 933,81 € et pour la section d'investissement à 5 312 635,89 €.

<p>Administration Générale : Finances : Fiscalité Locale : Vote des Taux</p>
--

Monsieur le Président reprend les taux de la fiscalité directe locale et informe le conseil communautaire qu'ils restent inchangés par rapport à ceux de 2017 conformément à l'engagement pris sur le mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité locale pour l'année 2018.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes : Comptes de Gestion du receveur
2017, Comptes Administratifs 2017, Affectations
des résultats 2017 et Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Président signale diverses informations concernant les Budgets Annexes :

- la clôture du Budget Annexe BLACHIER Teinturiers
- les bons taux d'occupation des 2 pépinières
- le Budget Annexe Le Crouzet sans évolution, sur lequel on aurait pu s'abstenir au vu des réunions en Sous-Préfecture, qui devrait être clôturé avant le 31 décembre 2018. Il indique en effet que la reprise du tènement est en bonne voie. Un calendrier crédible a été construit et le repreneur devrait être propriétaire des lieux au 1er septembre 2018. IL s'agit donc d'un budget d'attente.
- le bassin de rétention de la ZA Les Portes du Velay, qui représente une somme importante mais fera l'objet d'un rapport particulier.
- l'AMO pour la concession de la ZA de Bramard.

Il propose aux conseillers communautaires de procéder à un vote global de l'ensemble des budgets annexes pour le compte de gestion du receveur 2017, le compte administratif 2017, l'affectation de résultat 2017 et le budget primitif 2018. Il précise qu'un vote particulier concernera le budget annexe BLACHIER Teinturiers, pour lequel il demandera l'autorisation de transférer les résultats au Budget Général.

Il demande à Monsieur CHAMPAVERT, Vice-Président en charge des finances, de présenter l'ensemble des budgets annexes.

Monsieur CHAMPAVERT reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets annexes et explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2018 selon les rapports des budgets suivants : Usine Relais Blachier Teinturiers, Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Usine Relais Le Blanchisseur, Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Le Crouzet, ZAE Les Portes du Velay, Extension ZAE Les Portes du Velay, ZA du Viaduc, ZAE La Plaine des Mâts, ZAE Les Sagnes, ZA Les Granger et ZA rue de l'Industrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2017 des quatorze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur CHAMPAVERT propose le vote général pour l'ensemble des comptes administratifs des quatorze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2017 des quatorze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance. Il propose le vote général pour l'ensemble des affectations des résultats des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2017 des treize budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote général pour l'ensemble des budgets primitifs 2018 des treize budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2018 des treize budgets annexes.

Monsieur le Président propose à présent, le transfert des résultats du Budget Annexe BLACHIER Teinturiers au Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le transfert des résultats du Budget Annexe BLACHIER Teinturiers au Budget Général.

Monsieur le Président tient à souligner que les usines relais fonctionnent très bien et représentent de très beaux fleurons pour le territoire.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Président indique que suite au Conseil Communautaire du 16 janvier dernier, il convient de délibérer sur 2 budgets assainissement correspondant aux 2 modes de gestion : Régie et DSP. Il donne la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour les présenter.

Monsieur CHAMPAVERT explique que le budget Régie correspond à la compilation des budgets communaux hormis la DSP de la Station d'épuration de St Didier – La Séauve. Il reprend les chiffres présentés dans les rapports pour la partie Fonctionnement et Investissement, et indique que les déficits et excédents des budgets communaux ont été reportés. Il précise que le budget a été fait avec tout ce qu'il y avait "en stock" dans les communes, dans le but de respecter tous les engagements.

Monsieur le Président confirme que l'on s'est beaucoup inspiré de la vie des budgets communaux existants pour constituer le budget intercommunal. Il y a cependant encore des discussions quant aux charges de personnel et la contribution eaux pluviales. Il précise que ce sont des hypothèses de travail qu'il conviendra d'ajuster en fonction du résultat des travaux de la CLECT. Il propose à présent de procéder au vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe Régie Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions M. MARCON et Mme PACALON), approuve le budget primitif 2018 du budget annexe Régie Assainissement.

Monsieur CHAMPAVERT présente à présent le budget annexe DSP Assainissement, et précise qu'il s'agit de reprendre l'Investissement prévu pour la construction de la nouvelle STEP de La Séauve - Saint Didier. Il reprend les montants inscrits sur le budget primitif 2018 : travaux, remboursement d'emprunt, récupération TVA, subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département, redevance des usagers et convention de déversement avec un industriel. Il précise qu'une somme de 40 285 € a été inscrite en recettes pour équilibrer la section de fonctionnement correspondant à l'excédent reporté. Il explique en effet que le Président du SIVOM a été sollicité pour indiquer quel excédent pourrait être transféré sur ce budget. Il ajoute que les besoins ont été définis au plus près. Il signale que les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne présentent beaucoup d'incertitudes compte tenu des amputations de l'Etat. Il espère pouvoir bénéficier de cette subvention, mais reste inquiet.

Monsieur le Président interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des remarques. Il confirme que les sommes ne sont pas acquises, et indique que l'on saura au mois d'avril si le dossier est retenu pour

l'instruction en juin. Pour revenir sur l'excédent, il explique qu'il permet d'équilibrer la section de fonctionnement mais il ne sert qu'une fois. Il explique avoir interrogé le Président du SIVOM, par écrit, étant donné qu'il avait anticipé la rénovation de la STEP en mettant « de l'argent de côté » au budget. Il ajoute que le financement de ce budget reste extrêmement périlleux, n'ayant pas eu de confirmation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'un éventuel transfert d'excédent.

Monsieur SALGADO ajoute qu'au niveau environnemental, cette station est très vétuste et devra être refaite. Il estime qu'il s'agit d'une action prioritaire malgré le désengagement de l'Etat.

Monsieur le Président confirme mais comme pour toutes les autres actions, il faut avoir l'assurance du suivi de nos financeurs. Il propose de procéder au vote du budget primitif 2018 pour le budget annexe DSP Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions M. MARCON et Mme PACALON), approuve le budget primitif 2018 du budget annexe DSP Assainissement.

***Administration Générale : Finances :
Tarif Assainissement : Adoption des parts collecte
et traitement sur les tarifs des communes de Saint
Didier en Velay et La Séauve sur Semène***

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de scinder en deux la redevance qui revient à la collectivité, compte-tenu de la particularité de la présence d'une DSP sur la STEP de Saint Didier en Velay et la Séauve sur Semène. Il explique en effet que les tarifs sont composés d'une part revenant de droit au délégataire et d'une part collectivité. Concernant cette seconde part, il explique qu'il convient :

- d'affecter 1 part traitement au budget DSP pour le traitement des eaux usées qui correspond à la recette auparavant sollicitée par le SIVOM auprès de ses communes membres.
- de définir une part collecte qui alimentera le budget Régie.

Il explique que ces parts sont fixés afin que le budget DSP bénéficie du même besoin de financement que le SIVOM sollicitait auprès des communes. Il rappelle l'ensemble des tarifs des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions M. MARCON et Mme PACALON), approuve.

***Administration Générale : Finances :
Subventions aux Associations et Participations aux
Organismes de Regroupement***

Monsieur le Président indique que les subventions versées aux associations permettent le bon fonctionnement des structures. Il rappelle le gel des subventions aux associations, sauf celles financées par rapport à leur activité : il cite le cas de la fréquentation pour les TAP. Il ajoute que Loire Semène sert de boîte aux lettres pour la MJC : en effet, la CAF verse sa subvention dans le cadre du CEJ et Loire Semène la reverse à Aurec sur Loire. Il indique également une modification du montant de la subvention concernant le PETR, suite à des besoins supplémentaires quant au pôle ADS, nécessitant d'augmenter la cotisation de 2,06€/hab à 2,10€/hab.

Monsieur ROSIAK s'interroge quant à la contribution concernant le SICALA.

Monsieur le Président répond, que pour l'instant, nous sommes toujours adhérents et il est donc prévu de verser cette contribution. Il signale que le SICALA nous a fait une proposition de convention, qui fera l'objet d'un autre rapport, convention qui permettra de rentabiliser cette contribution. Il tient à saluer le travail de Monsieur AULAGNIER et souligne que le SICALA commence à comprendre les sujets qui nous animent. Il ajoute que cela ne présage pas du fait de sortir ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les montants de subventions à verser aux associations ainsi que les participations pour les organismes de regroupement pour l'année 2018.

Administration Générale : Finances
Association des Maires de France : Cotisation 2018

Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2018 l'adhésion de la Communauté de Communes Loire et Semène à « l'Association Nationale des Maires de France » et de verser la cotisation qui s'élève à 1 082,65 €. Il précise que ce montant reste stable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

Administration Générale : Ressources Humaines :
Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs dont les modifications apparaissent en gras dans le document transmis.

Il propose :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique non titulaire suite à une titularisation d'un agent d'entretien
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en vu d'un avancement
- La création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe correspondant à deux reclassements
- La diminution du temps de travail d'un adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à la demande de l'agent
- La création d'un poste contractuel d'animateur territorial pour la chargée de mission CISPD, nécessaire car il n'y a plus la possibilité de renouveler un emploi saisonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale : Ressources Humaines :
CDG 43 : Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Président propose de se joindre au CDG 43 pour consulter sur la protection sociale des agents. Il explique que cette assurance permet aux agents en arrêt de travail depuis plus de 3 mois de pouvoir compter sur un traitement à taux plein. Il pense que cette prestation n'est pas un "luxe". Il ajoute que le bureau communautaire a voté sur le fait de consulter pour voir ce que propose les prestataires, et voir ensuite si Loire Semène peut intervenir. Il tient vraiment à préciser que l'idée est de s'associer à la consultation mais pas de se prononcer ce soir sur l'acceptation de la prise en

charge par la collectivité de cette assurance. Il s'agit donc de délibérer sur la volonté de consulter ensemble pour retenir le cas échéant et dans des conditions qui restent à définir le meilleur prestataire. Il signale que certaines collectivités ont déjà ce type d'avantages et que Loire Semène n'a pas de prise en charge actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

Développement Durable : Assainissement : Avenant au marché de travaux route de l'Hermet

Monsieur le Président propose à présent de délibérer sur un avenant au marché de travaux pour la route de L'Hermet. Il reprend les détails de l'avenant. Il explique que cet avenant est passé en Conseil Communautaire car le marché initial passé sur la commune d'Aurec sur Loire, est d'un montant de 400 000,00 € donc supérieur à 207 000,00 €.

Monsieur MARCON s'interroge sur la reprise et le raccordement d'une grille au fossé, et demande si la communauté de communes prend à sa charge le raccordement des grilles d'eaux pluviales, point qui pourrait faire jurisprudence.

Monsieur le Président signale qu'une discussion a eu lieu en bureau du jour quant au contour de la compétence eaux pluviales.

Monsieur AULAGNIER explique qu'une discussion a eu lieu également en commission Développement Durable. Il précise que la CCLS prendra en charge les créations de réseau. Pour les grilles et avaloirs, il précise qu'il a été décidé de les laisser à la charge des communes. Il ajoute que l'intervention de la CCLS se limitera aux zones urbanisée : U et AU. Il précise qu'une plaquette a été présentée en réunion Développement Durable la semaine précédente qu'il trouve très bien illustrée.

Monsieur le Président confirme que la création totale d'un réseau qui n'existait pas rentre dans ce qui a été décidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant au marché de travaux pour la route de L'Hermet et autorise le Président à les signer.

Monsieur le Président souligne l'œil d'expert attentif de Monsieur MARCON sur ces sujets.

***Développement Durable :
GEMAPI : Convention avec le SICALA***

Monsieur le Président demande à Monsieur AULAGNIER de présenter la convention à passer avec le SICALA.

Monsieur AULAGNIER rappelle que la sortie du SICALA est souhaitée par Loire Semène, ainsi que par les Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et des Sucs. Il indique qu'un certain nombre de réunions se sont déroulées, qu'il semble y avoir une nouvelle écoute du SICALA. Monsieur FAUTRAT a également été reçu, afin de présenter cette convention pour des propositions d'intervention sur l'année 2018. Concernant la sortie du SICALA, il précise que rien n'est acté, et on disposera d'informations précises au mois de juin, notamment sur le « ticket de sortie ». De ce fait, il est proposé en contrepartie des interventions de terrain de leur part, sur lesquelles on a toujours été satisfait. Il explique que 40 jours sont proposés dont 6 jours consacrés à l'élaboration et au suivi du programme d'actions par un technicien, les 34 autres journées seront consacrées au travail d'équipe d'entretien des rivières. Il rappelle que la cotisation représente 1,60 € par habitant et que ces travaux

sont proposés cette année sur le montant de la cotisation et pas en plus contrairement aux autres années. Il pense que cette convention est une bonne alternative pour cette année. Il évoque qu'une réunion s'est tenue avec les communautés de communes des Monts du Pilat et Pays de Montfaucon, représentées par leurs DGS, leur Président ou Vice-Président en charge du sujet . Il précise que nous sommes tous dans une posture d'attente vis-à-vis des propositions du SICALA.

Monsieur ROSIAK est surpris car cela représente 850 € par jour d'intervention. Il ajoute que ce prix dépend du nombre de personnes présentes dans l'équipe.

Monsieur AULAGNIER répond qu'effectivement il avait également fait le même calcul, mais qu'il s'agit d'équipes de terrain de 7 à 8 personnes.

Monsieur le Président remercie Monsieur AULAGNIER pour ses explications et ce signal positif qu'il a réussi à obtenir du SICALA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Président à la signer.

Développement Durable :
Contrat de rivière Ondaine Lizeron : Déclaration
d'Intérêt Général

Dans le cadre du contrat de rivière Ondaine Lizeron ; Monsieur le Président explique qu'un certain nombre d'opérations vont être conduites sur le terrain. Il indique qu'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) doit être lancée pour permettre :

- Une intervention sur le domaine privé
- La dépense de fonds publics sur des terrains privés
- l'accès aux propriétés riveraines

Il ajoute que cette DIG donnera lieu à enquête publique qui durera 6 mois. Les travaux à réaliser consisteront à éliminer des embâcles, lutter contre la renouée,...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Développement Durable :
Bassin de rétention ZA Les Portes du Velay :
Approbation DCE et lancement de la consultation

Monsieur le Président passe à un dossier à mi-chemin entre la commission Développement Durable et celle en charge du Développement Economique. Il rappelle que le bassin de rétention de la ZA Les Portes du Velay, a été construit dans les années 90 par le SIDIC. Il précise que celui-ci montre des signes de faiblesses très importants qui pourraient conduire à la rupture totale de la digue si rien n'est entrepris. Il indique que VDI a fait un projet avec un estimatif de 258 550 € HT. Il ajoute qu'une clé de répartition de ces travaux avec la Communauté de Communes Marches du Velay – Rochebaron a été calculée sur le volume généré par les surfaces imperméabilisées de chaque territoire. Il précise en effet que ce bassin recueille les eaux de la zone de Montusclat. Il pense que cette clé de répartition est judicieuse et sans critique possible car fixée sur des critères très objectifs. Il signale que le Plan d'Accompagnement du Projet RTE est affecté sur cette opération, soit 107 000€. Il tient à préciser qu'il s'agit d'une bonne décision du bureau de réaffecter le PAP sur cette opération non subventionnée étant donné que son affectation initiale sur les projets touristiques n'était pas compatible avec des aides européennes. Il précise que Loire Semène est Maître

d'Ouvrage, la Communauté de Communes des Marches du Velay – Rochebaron participera à hauteur de 30% des travaux.

Monsieur MARCON demande si l'on pourra prévoir une extension future sur ce bassin.

Monsieur le Président répond par l'affirmative, comme cela a été le cas pour l'extension de l'autre côté pour les Marches du Velay-Rochebaron. Il précise que ce bassin a été dimensionné pour un débit de fuite et qu'il faudra minimiser dans l'aménagement de cette extension les surfaces de bassin en utilisant des techniques alternatives. Il juge ce projet « moins sexy » qu'une bibliothèque mais tout aussi cher, nécessaire et utile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Développement Touristique : Comité Développement Agricole de l'Yssingelais : Demande de subvention pour l'opération « De Ferme en Ferme »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur VIAL.

Monsieur VIAL rappelle que l'opération « De Ferme en Ferme » est connue pour la mise en valeur de l'agriculture de qualité, qui nous permet également de bien consommer. Il tient à annoncer que va être lancé par le Pays une démarche de Projet Alimentaire de Territoire, avec pour objectif l'éducation et connaître tout ce que l'on peut faire grâce à une alimentation de qualité et de proximité. Il précise que ce projet s'inscrit dans la continuité de la démarche « Bon et Bien Manger ». Il est donc proposé ce soir de renouveler le versement d'une subvention de 500,00 € au Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais, pour les agriculteurs de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Développement Touristique : Passerelle du Saut du Chien : Approbation du DCE et lancement de la consultation

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et le lancement de la consultation pour le projet de Passerelle du Saut du Chien. Il signale qu'un article lui est consacré dans les News de la Semène. Il indique qu'il permettra un cheminement le long de la Loire.

Monsieur VIAL précise qu'il s'agit d'une première action dans le cadre du dossier territoire d'excellence de Pleine Nature.

Madame BAUZA demande si c'est en direction de Tachon.

Monsieur VIAL répond que c'est en face.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve

- Le Dossier de consultation des entreprises du Saut du Chien
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation.

Famille Jeunesse : Barème de vacances des animateurs

Monsieur le Président laisse la parole à Madame CHABANOLLE.

Madame CHABANOLLE indique qu'il est proposé une revalorisation du montant journalier des vacataires à hauteur de 2 € par jour. Elle précise que le barème des jours de préparation reste inchangé ainsi que le barème des suppléments journaliers.

Monsieur SALGADO estime qu'il y a une trop faible différence, 14 €, entre les animateurs diplômés et non-diplômés, tout comme entre les directeurs diplômés et non-diplômés. Il pense qu'on aurait pu être plus généreux envers les directeurs diplômés.

Monsieur le Président répond que c'est un non sujet car les directeurs sont généralement titulaires ou contractuels mais très rarement vacataires.

Monsieur MARCON précise qu'il existe des patrons qui gagnent moins que leurs ouvriers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du barème de vacation des animateurs.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose à présent de faire un tour de table, en commençant par la CLECT.

Finances

Monsieur CHAMPAVERT avoue que les choses ne sont pas très simples, et indique qu'une réunion a déjà eu lieu et une deuxième se déroulera la semaine prochaine ciblée sur les problèmes d'Eau Potable. Ensuite les réunions se dérouleront début et fin mai, ainsi que sur le mois de juin. Il indique que la CLECT travaille avec la commission Développement Durable, qui amène les éléments au fil des avancées, d'où le risque de bousculer les calendriers. Il avoue que ces travaux sont difficiles.

Monsieur VOCANSON demande si parler d'Eau Potable est un lapsus.

Monsieur CHAMPAVERT répond probablement, il précise qu'il voulait parler d'eaux pluviales bien sûr.

Travaux Voiries et Bâtiments communautaires

Monsieur MARCON annonce qu'il a été décidé d'affermir la tranche optionnelle du programme voirie 2017 concomitamment au prochain programme voirie 2018, incluant une nouvelle portion de la route du SICTOM, travaux qui seront effectués en même temps que ceux de l'an dernier. Il précise en effet que les travaux Rue du Stade à Saint Just Malmont ont pris du retard en raison des travaux de réseaux.

Monsieur VOCANSON craint que les prix au niveau des enrobés n'aillent pas en diminuant.

- Développement Durable

Monsieur AULAGNIER signale que le sujet Eaux Pluviales a fait débat lors de la commission Développement Durable, débat passionné qui fait partie du jeu. Il indique que les échéances sont serrées mais il y a des règles à respecter. Il en profite pour remercier sincèrement Carmen, Jeanne et le Directeur pour le travail effectué. Il pense quand même que des petits emportements ne devraient pas avoir lieu. Il estime que nous avons des bons cas d'école à traiter, comme par exemple l'aménagement de la RD500 à St Didier en Velay. Il pense qu'il peut encore y avoir des petits réglages à effectuer au cas par cas.

- CISPD

Madame CHABANOLLE informe qu'elle a assisté à une réunion contre les violences faites aux femmes, et indique qu'il y avait 62 participants. Un compte-rendu va être établi. Elle indique que des choses très concrètes sont ressorties, et une réflexion doit être menée avec les communes. Elle ajoute qu'elle travaille actuellement avec Nicolas GARCIA et visite les structures : crèches, accueils de Loisirs,...

Monsieur le Président demande si Monsieur VIAL souhaite prendre la parole.

Monsieur VIAL répond par la négative.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'inauguration des Bibliothèques qui se tiendront le vendredi 20 avril à 17h30 pour Saint Victor Malescours et 19h pour Saint Ferréol d'Auroure.

Monsieur le Président ajoute que c'est le dernier conseil conseil communautaire pour le journaliste de la Gazette, journal qui s'arrêtera fin avril 2018, il se dit très triste de la disparition de cet hebdomadaire qui apportait un regard local et une forme de pluralisme. Il tient à en remercier les journalistes et les correspondants qui se sont investis jusqu'à la fin.

La séance est levée à 21h20.

Fait à la Séauve sur Semène, le 02 avril 2018

Le Président,

Frédéric GIRODET

